

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE CLORIDORME, LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017 À 17 H 5

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Denis Fortin, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de la Ville de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h 5.

2. RÉSOLUTION 17-203 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2017 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 13 décembre 2017
3. Avis de motion : Règlement 10-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé (règlement abrogeant les règlements 08-147 et 10-168)
4. Adoption du projet de règlement # 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé (règlement abrogeant les règlements 08-147 et 10-168)
5. Demande d'appui du Comité ZIP Gaspésie
6. Appui au projet de la Maison des aînés de l'Estran
7. Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
8. Fonds des municipalités : Journal Le Phare – Renouvellement de l'imprimante/photocopieur
9. Période de questions pour le public
10. Levée de la réunion

3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT # 17-201 : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 08-147 ET 10-168)

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère de comté Délicsa Ritchie Roussy, à l'effet que le règlement suivant sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine réunion, à savoir le règlement # 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé (règlement abrogeant les règlements 08-147 et 10-168).

Le règlement # 17-201 consiste à préciser la rémunération de base et l'allocation de dépenses accordées aux membres en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Enfin, une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement # 17-201 est immédiatement remise à chaque membre du conseil de la MRC.

4. RÉSOLUTION 17-204 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 17-201 : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 08-147 ET 10-168)

CONSIDÉRANT que le règlement en vigueur sur le traitement des membres du conseil de la MRC date de 2008 et a été modifié en 2010;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (loi 122);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le projet de règlement # 17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé (règlement abrogeant les règlements 08-147 et 10-168);

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé procède à la publication du projet de règlement tel que prévu à la loi.

5. RÉSOLUTION 17-205 : DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ ZIP GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la lettre de demande d'appui de la MRC au projet « Rayonnement de la Route bleue de la Gaspésie »;

CONSIDÉRANT le potentiel récréotouristique de la Route bleue et que sa mise en valeur serait très profitable pour la Gaspésie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC appuie le projet en faisant parvenir au comité ZIP une lettre d'appui.

6. RÉOLUTION 17-206 : APPUI AU PROJET DE LA MAISON DES AÎNÉS DE L'ESTRAN

CONSIDÉRANT que la Maison des aînés offre des services uniques au niveau du secteur de l'Estran par des lits réservés par le CISSS pour des personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT qu'il devient de plus en plus difficile de mettre sur pied une maison offrant l'ensemble des services tel que la Maison des aînés;

CONSIDÉRANT que les municipalités de l'Estran sont dévitalisées et qu'elles ne peuvent soutenir à elles seules la mise de fonds exigée par le cadre normatif actuel;

CONSIDÉRANT que le milieu a déjà signifié une participation financière importante;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement est essentiel afin de permettre à nos aînés de demeurer sur leur territoire et d'y vivre;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de personnes âgées attendent une place pour un logement adapté à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que la sécurité et le bien-être dépendent dans une très large mesure des conditions de logement;

CONSIDÉRANT que l'habitation est un enjeu transversal dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit, pour le système de santé, de coût beaucoup moins important que de transférer nos aînés dans des établissements de santé;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé a réalisé une étude qualitative sur les besoins des aînés en matière d'habitation à l'automne 2016;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au Gouvernement du Québec de revoir ses critères de projet pour notre secteur en regard du programme accès logis;

QUE les partenaires financiers gouvernementaux revoient leur contribution financière au projet;

QUE les partenaires financiers gouvernementaux révisent les conditions d'autorisation de ce projet afin que ce dernier puisse débiter ses travaux d'agrandissement au plus tard au printemps 2018;

QUE notre MRC appuie ce dossier et fasse les démarches nécessaires auprès des différents intervenants.

7. RÉSOLUTION 17-207 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT que le CAUREQ a procédé à la nomination de ses administrateurs lors de son assemblée générale annuelle le 7 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales du 5 novembre dernier, il est de mise de revalider les mandats;

CONSIDÉRANT que madame Délisca Ritchie Roussy est actuellement la représentante de la MRC au sein de ce conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne madame Délisca Ritchie Roussy pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

8. FONDS DES MUNICIPALITÉS : JOURNAL LE PHARE – RENOUVELLEMENT DE L'IMPRIMANTE/PHOTOCOPIEUR

REPORTÉ.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions débute à 17 h 8 et se termine à 17 h 59.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Denis Fortin, la réunion est levée à 18 h.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général